

**PROJET " INITIATIVE POUR LA
TRANSPARENCE DE L'ACTION
CLIMATIQUE (ICAT) "
EN COTE D'IVOIRE**

Draft
LVRABLE B

**PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES
PRENANTES (PEPP)**

Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)

30 septembre 2024

AVERTISSEMENT

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit (électronique, photocopie, enregistrement ou autre), à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de la CÔTE D'IVOIRE.

Toutefois, le contenu de cette publication peut être utilisé, partagé, copié, reproduit, imprimé et/ou stocké, à condition de mentionner clairement la CÔTE D'IVOIRE et ICAT comme sources. En aucun cas, le contenu ne peut être altéré ou modifié sans l'autorisation expresse de la CÔTE D'IVOIRE.

PRÉPARÉ SOUS LA DIRECTION DE

L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), soutenue par l'Autriche, le Canada, l'Allemagne, l'Italie, la Children's Investment Fund Foundation et la ClimateWorks Foundation.

Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



The ICAT project is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS).

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| <u>TABLE DES MATIERES</u> | 0 |
| <u>Liste des figures</u> | 2 |
| <u>Liste des sigles</u> | 4 |
| <u>AVANT-PROPOS</u> | 5 |
| <u>SECTION 1 : INTRODUCTION</u> | 6 |
| <u>1.1 État des lieux de la situation climatique en Côte d'Ivoire et enjeux de la transparence renforcée</u> | 6 |
| <u>1.2 Contexte et justification</u> | 8 |
| <u>1.2.1 Importance du système MRV pour les financements climatiques</u> | 8 |
| <u>1.2.2 Engagements internationaux et nationaux de la Côte d'Ivoire</u> | 8 |
| <u>1.3 Objectifs du plan d'engagement des parties prenantes dans le cadre du projet ICAT</u> | |
|11 | |
| <u>1.3.1 Standardisation d'un système national pour identifier les besoins de financement climatique</u> | 11 |
| <u>1.3.2 Développement d'un système MRV pour suivre les flux de financement climatique internationaux et nationaux</u> | 12 |
| <u>SECTION 2 : CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES ET STRATEGIE DE COMMUNICATION</u> | 13 |
| <u>2.1 Identification, analyse et hiérarchisation des parties prenantes</u> | 13 |
| <u>2.1.1 Identification des parties prenantes</u> | 13 |
| <u>2.1.2 Attentes et analyse des parties prenantes</u> | 15 |
| <u>2.1.2.1 Parties prenantes internes</u> | 15 |
| <u>2.1.2.2 Parties prenantes externes</u> | 16 |
| <u>2.1.3 Hiérarchisation des parties prenantes</u> | 18 |
| <u>2.1.3.1 Priorisation des ressources et des efforts</u> | 18 |
| <u>2.1.3.2 Facilitation de la prise de décision</u> | 18 |

| | | |
|---------------------------|--|-----------|
| 2.1.3.3 | Gestion des risques et des conflits | 18 |
| 2.1.3.4 | Renforcement de l'engagement et de l'adhésion | 18 |
| 2.1.3.5 | Suivi et évaluation des impacts | 19 |
| 2.2 | Restitution de la cartographie des parties prenantes | 20 |
| 2.3 | Identification des tactiques et du format de communication | 21 |
| 2.4 | Actions d'engagement par priorité et stratégie de communication | 24 |
| 2.4.1 | Hiérarchisation des parties prenantes | 24 |
| 2.4.1.1 | Parties prenantes à suivre de près | 24 |
| 2.4.1.2 | Parties prenantes à tenir informées | 24 |
| 2.4.1.3 | Partie prenante à surveiller | 24 |
| 2.4.2 | Stratégies d'engagement adaptées | 24 |
| 2.4.2.1 | Dialogues et partenariats | 24 |
| 2.4.2.2 | Canaux d'information | 25 |
| 2.4.2.3 | Communication unidirectionnelle | 25 |
| 2.4.3 | Adaptation des formats de communication | 25 |
| 2.4.4 | Fréquence de communication | 26 |
| 2.4.4.1 | Parties prenantes à suivre de près | 26 |
| 2.4.4.2 | Parties prenantes à tenir informées | 26 |
| 2.4.4.3 | Partie prenante à surveiller | 26 |
| 2.4.4.4 | Synergies entre le Projet ICAT et les Réformes Soutenues par la FRD du FMI pour la Mobilisation des Financements Climatiques | 27 |
| 2.4.4.4.1 | Alignement stratégique des outils et cadres techniques : | 27 |
| 2.4.4.4.2 | Renforcement des dialogues politiques et financiers : | 27 |
| 2.4.4.4.3 | Sensibilisation et diffusion d'informations : | 27 |
| 2.4.4.4.4 | Rapports conjoints et études de cas : | 27 |
| | SECTION 3 : CONCLUSION | 29 |
| | BIBLIOGRAPHIE | 31 |
| | ANNEXE | 34 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|----|
| <u>Figure 1: Cartographie des parties prenantes</u> | 20 |
| <u>Figure 2: Tactiques et format de communication</u> | 23 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| <u>Tableau 1: Identification des parties prenantes selon Caron et Gendron (2007)</u> | 14 |
| <u>Tableau 2: Récapitulatif des attentes des parties prenantes</u> | 17 |
| <u>Tableau 3: Hiérarchisation des parties prenantes</u> | 19 |
| <u>Tableau 4: Récapitulatif des actions d'engagement par priorité et stratégie de communication</u> | 27 |

LISTE DES SIGLES

- CCNUCC** : Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- CIFF** : Fondation du Fonds d'Investissement pour les Enfants
- COP** : Conférence des Parties
- CWF** : Fondation Climate Works
- GCF** : Green Climate Fund (Fonds Vert pour le Climat)
- ICAT** : Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique
- MRV** : Mesure, Notification et Vérification
- NDC** : Contributions Déterminées au niveau National
- PNA** : Plan National d'Adaptation
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- REDD+** : Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
- UNOPS** : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

AVANT-PROPOS

La Côte d'Ivoire, en tant que nation résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique, fait face à des défis sans précédent qui menacent son développement durable et la résilience de ses populations. La variabilité croissante des précipitations, l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, ainsi que la dégradation des écosystèmes fragiles mettent en péril des secteurs clés de l'économie, notamment l'agriculture, la pêche, et la gestion des ressources en eau. Ces défis appellent à des réponses collectives et coordonnées, s'appuyant sur des systèmes rigoureux de suivi et d'évaluation des actions climatiques.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration du **Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)**. Ce document représente une étape cruciale pour garantir une participation inclusive, efficace et transparente de l'ensemble des acteurs concernés par l'action climatique en Côte d'Ivoire. Le PEPP vise à renforcer la collaboration entre les institutions publiques, le secteur privé, les organisations de la société civile, les communautés locales et les partenaires internationaux afin d'optimiser les efforts d'atténuation et d'adaptation aux impacts climatiques.

En mettant l'accent sur le rôle central des parties prenantes, ce plan traduit la volonté de la Côte d'Ivoire d'assurer que chaque acteur ait la possibilité de contribuer activement à la mise en œuvre des politiques climatiques. L'approche participative qui sous-tend ce document garantit que les solutions proposées tiennent compte des réalités locales tout en s'alignant sur les engagements internationaux, tels que l'Accord de Paris.

Ce **Plan d'Engagement des Parties Prenantes** marque ainsi une avancée significative vers une gouvernance climatique renforcée, un partage des responsabilités, et une gestion transparente des financements climatiques. Il constitue un outil essentiel pour bâtir une Côte d'Ivoire plus résiliente, capable de faire face aux défis climatiques tout en poursuivant un développement durable et inclusif.

SECTION 1 : INTRODUCTION

1.1 État des lieux de la situation climatique en Côte d'Ivoire et enjeux de la transparence renforcée

La Côte d'Ivoire, située en Afrique de l'Ouest, est confrontée à des défis climatiques majeurs, menaçant son développement durable et sa stabilité socio-économique. Les impacts des changements climatiques se manifestent par une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses prolongées et les inondations, une élévation du niveau de la mer et des modifications des régimes de précipitations. Ces perturbations affectent de manière significative des secteurs clés comme l'agriculture, la pêche et le tourisme, qui sont cruciaux pour la croissance économique et le bien-être des populations ivoiriennes.

Historiquement, la Côte d'Ivoire a connu une croissance économique soutenue, particulièrement marquée entre 2012 et 2019, avec un taux de croissance moyen du PIB de 8 à 9 % par an. Cette dynamique a été principalement tirée par les secteurs agricoles, représentant environ 22 % du PIB, et industriels, en particulier l'exploitation de ressources comme le cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial. Cependant, cette croissance spectaculaire a été ralentie par les effets du changement climatique, qui affectent de manière significative la productivité agricole, exacerbant la vulnérabilité du pays face aux perturbations climatiques. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19 et des conditions climatiques défavorables, la croissance est tombée à 2 %. La dépendance excessive aux ressources naturelles, en particulier au cacao, au coton et au caoutchouc, met en lumière les défis structurels du modèle de développement ivoirien. Les dérèglements climatiques, comme les sécheresses et les inondations, constituent une menace majeure pour la durabilité économique et la sécurité alimentaire du pays.

En réponse, la Côte d'Ivoire a pris des mesures ambitieuses pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et renforcer sa résilience face aux impacts climatiques. Le pays a mis en place des politiques et stratégies intégrant la dimension climatique dans divers secteurs de développement, en alignement avec l'Accord de Paris, avec un objectif de réduction de 30,41 % des émissions de GES d'ici 2030. La mise en œuvre de ces engagements nécessite des efforts continus et une adaptation aux réalités climatiques évolutives.

Le cadre de transparence instauré par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), notamment le système de Mesure, Reportage et Vérification (MRV), joue un rôle clé dans le suivi des actions d'atténuation et d'adaptation. Ce système permet d'évaluer et de valider les progrès réalisés vers les objectifs climatiques, en éclairant l'inventaire mondial des efforts pour limiter le réchauffement à 2°C.

L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), créée en 2015 lors de la COP qui a adopté l'Accord de Paris, soutient la mise en œuvre du Cadre de Transparence Renforcée de l'Accord. L'ICAT travaille avec plus de 50 pays en développement, allant des grandes nations comme le Nigéria aux petites îles comme Antigua-et-Barbuda. L'Initiative fournit un soutien sur mesure, des outils et des guides pratiques pour établir des cadres de transparence rigoureux, nécessaires à une action climatique efficace et en phase avec les priorités nationales.

Les ambitions soutenues par l'ICAT incluent l'élaboration ou l'amélioration de cadres pour l'atténuation, le suivi et l'évaluation de l'adaptation, ainsi que le suivi des contributions déterminées au niveau national. L'ICAT évalue également les impacts des politiques climatiques, améliore les prévisions de gaz à effet de serre et intègre les actions climatiques au niveau infranational. Elle met en place des systèmes de collecte de données sur le climat et suit les flux de finance climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'ICAT offre en accès libre un ensemble d'outils et de guides pratiques afin de soutenir efficacement les efforts de transparence des pays. L'Initiative est un partenariat multipartite, dirigé et financé par le Comité Directeur des Donateurs (DSC), composé de pays et fondations tels que l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, l'Italie, la Fondation du Fonds d'Investissement pour les Enfants (CIFF), la fondation Climate Works (CWF), ainsi que le Secrétariat de la CCNUCC et l'UNOPS. L'UNOPS gère l'ICAT au nom du DSC et coordonne le travail des partenaires de mise en œuvre.

En parallèle, l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT), en partenariat avec divers acteurs internationaux, soutient la Côte d'Ivoire dans l'évaluation de l'impact de ses politiques climatiques. L'objectif est d'améliorer la transparence et d'assurer le respect des engagements nationaux en matière de développement durable et de résilience climatique.

1.2 Contexte et justification

1.2.1 Importance du système MRV pour les financements climatiques

Dans le contexte mondial actuel, marqué par une intensification des impacts du changement climatique et une pression croissante pour des actions concrètes, le système de Mesure, Reportage et Vérification (MRV) émerge comme un élément clé dans la gestion des financements climatiques. Ce système permet de suivre, évaluer et certifier les efforts déployés pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques, tout en garantissant la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des ressources financières.

Le système MRV assure que les engagements climatiques sont non seulement respectés, mais aussi mesurés de manière rigoureuse et vérifiable. Cette approche est cruciale pour maintenir la confiance des investisseurs et des bailleurs de fonds internationaux, qui exigent des données précises et fiables avant de s'engager dans le financement de projets climatiques. En facilitant une évaluation transparente des résultats des politiques et des projets, le MRV permet de démontrer les progrès réalisés, de justifier les financements reçus et d'attirer de nouvelles ressources financières.

Les financements climatiques, en particulier ceux issus des mécanismes internationaux tels que le Fonds Vert pour le Climat (GCF), le Mécanisme pour un Développement Propre (CDM) et le Fonds pour l'Adaptation, sont souvent conditionnés à la mise en place de systèmes MRV robustes. Ces mécanismes financent des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à améliorer la résilience des communautés vulnérables. En offrant des outils et des lignes directrices pour la mesure et le reporting des progrès, le MRV joue un rôle central dans l'optimisation de l'impact de ces investissements.

La Côte d'Ivoire, comme de nombreux autres pays en développement, est confrontée à des défis significatifs pour mettre en place un système MRV efficace. Ces défis incluent la collecte et l'analyse de données climatiques fiables, la coordination entre différents acteurs et secteurs, ainsi que la capacité à produire des rapports conformes aux standards internationaux. Toutefois, l'implémentation d'un système MRV efficace est essentielle pour maximiser l'impact des financements climatiques, et pour garantir que les fonds sont utilisés de manière transparente et efficiente.

1.2.2 Engagements internationaux et nationaux de la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, en tant que nation engagée dans la lutte contre le changement climatique, a pris des mesures importantes pour aligner ses politiques nationales avec les objectifs globaux définis par l'Accord de Paris. Cet accord, adopté lors de la Conférence des Parties (COP) 21 à Paris en 2015, vise à limiter le réchauffement climatique à bien en dessous de 2°C, et de préférence à 1,5°C, par rapport aux niveaux préindustriels. Pour contribuer à cet effort mondial, la Côte d'Ivoire s'est fixée des objectifs ambitieux dans ses Contributions Déterminées au niveau National (NDC).

Le pays s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30,41 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2010. Cette ambition reflète une volonté forte de participer activement à la réduction des émissions mondiales tout en poursuivant un développement économique durable. Les engagements de la Côte d'Ivoire incluent également des initiatives spécifiques dans des secteurs clés tels que l'agriculture, la gestion des ressources en eau, et la gestion des forêts. Ces secteurs sont particulièrement vulnérables aux impacts climatiques et nécessitent des actions coordonnées pour renforcer leur résilience.

Pour atteindre ses objectifs de résilience climatique, la Côte d'Ivoire a élaboré plusieurs stratégies, dont le premier Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNA), lancé en 2015. Ce plan vise à renforcer la résilience des secteurs économiques et des communautés face aux risques climatiques croissants. Le PNA déploie des mesures d'adaptation spécifiques, telles que la promotion de pratiques agricoles durables, la gestion intégrée des ressources en eau, et la protection des écosystèmes critiques. Il met également l'accent sur l'amélioration de la gestion des catastrophes naturelles et la protection des populations les plus vulnérables.

En 2024, la Côte d'Ivoire finalise actuellement son deuxième PNA, qui vise à consolider les acquis du premier plan tout en intégrant de nouveaux défis, notamment l'impact accru des événements climatiques extrêmes. Ce second plan, en cours de finalisation, prévoit des mécanismes de suivi et d'évaluation plus robustes afin d'assurer une mise en œuvre efficace des stratégies d'adaptation. L'efficacité de ces mesures dépendra fortement de la capacité du pays à mobiliser des financements climatiques et à suivre les progrès réalisés³.

Le système MRV (Mesure, Notification et Vérification) est au cœur de cette démarche, car il permet de suivre la mise en œuvre des politiques climatiques et d'évaluer les impacts réels des projets et initiatives. La Côte d'Ivoire a fait des

progrès notables dans la mise en place de ce système, à travers plusieurs projets clés, notamment :

Programme de Gestion Durable des Forêts (REDD+) : Ce programme, soutenu par la Banque Mondiale, vise à réduire la déforestation et à promouvoir la reforestation. Il est directement lié au cadre MRV, car il nécessite une surveillance et une évaluation rigoureuses des activités de gestion des forêts pour vérifier les réductions d'émissions⁴.

Projet d'Appui à la Création d'un Système National de Reporting Climatique : Ce projet a été financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et est mis en œuvre en collaboration avec le Ministère de l'Environnement. Il vise à renforcer le cadre MRV pour assurer un suivi efficace des engagements climatiques nationaux et internationaux de la Côte d'Ivoire⁵.

En matière de transparence, l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) joue un rôle clé en fournissant aux pays, y compris la Côte d'Ivoire, des outils et des guides pratiques pour renforcer les systèmes MRV. Créée en 2015 lors de la COP qui a adopté l'Accord de Paris, l'ICAT soutient plus de 50 pays en développement dans l'élaboration et l'amélioration de cadres de transparence rigoureux. Cela inclut l'élaboration ou l'amélioration des systèmes de suivi pour l'atténuation des GES, la création de mécanismes pour évaluer l'impact des politiques climatiques, et le suivi des flux de finance climatique.

L'ICAT travaille en collaboration avec des partenaires internationaux, tels que l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, l'Italie, la Fondation du Fonds d'Investissement pour les Enfants (CIFF), et la fondation Climate Works (CWF), ainsi que le Secrétariat de la CCNUCC et l'UNOPS. Ces partenariats permettent de fournir un soutien technique et financier aux pays en développement pour la mise en œuvre de systèmes MRV efficaces. En facilitant l'accès à des outils et des méthodologies adaptés, l'ICAT aide la Côte d'Ivoire à améliorer sa transparence et à renforcer la crédibilité de ses efforts climatiques sur la scène internationale.

En somme, le système MRV est indispensable pour garantir que les actions climatiques sont mesurées de manière précise et que les financements sont utilisés de manière transparente. Pour la Côte d'Ivoire, l'implémentation réussie de ce système est cruciale pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES, pour renforcer sa résilience face aux impacts climatiques, et pour assurer une gestion efficace des ressources financières allouées à la lutte contre le changement climatique.

1.3 Objectifs du plan d'engagement des parties prenantes dans le cadre du projet ICAT

Le projet de l'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) en Côte d'Ivoire s'inscrit dans une dynamique de renforcement de la transparence des financements climatiques. Cette initiative revêt une importance cruciale pour garantir la conformité des engagements climatiques pris par le pays dans le cadre de l'Accord de Paris, tout en facilitant la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Le projet vise principalement à mettre en place un Système National de Mesure, de Notification et de Vérification (MRV) des financements climatiques, assurant ainsi une gestion transparente et efficace des fonds alloués à l'atténuation et à l'adaptation face aux changements climatiques.

L'engagement des parties prenantes repose sur deux grands axes :

- ❖ La standardisation d'un système national pour identifier les besoins de financement climatique, qui permettra d'évaluer les besoins financiers en matière d'adaptation et d'atténuation ;
- ❖ Le développement d'un système MRV pour le suivi des flux de financement climatique, aussi bien au niveau national qu'international.

1.3.1 Standardisation d'un système national pour identifier les besoins de financement climatique

L'un des objectifs fondamentaux du projet ICAT est la création d'un cadre national cohérent et standardisé pour l'identification des besoins en financement climatique. Cette démarche comprend les actions suivantes :

- ✓ **Identification et évaluation des besoins financiers liés au changement climatique** : le projet vise à identifier les besoins en termes de financement pour les actions d'adaptation et d'atténuation, tout en prenant en compte les priorités de développement national ;
- ✓ **Renforcement des capacités nationales** : des outils et méthodologies fournis par l'ICAT permettront aux autorités ivoiriennes de mieux évaluer et planifier les financements nécessaires à la mise en œuvre des CDN ;
- ✓ **Conformité avec les rapports internationaux** : l'objectif est de s'assurer que les évaluations des besoins en financement répondent aux exigences de la CCNUCC, notamment à travers le Rapport Biennal sur la Transparence (BTR), garantissant ainsi la cohérence et la fiabilité des données.

Ce volet du projet inclut également des ateliers de formation destinés à renforcer les capacités des acteurs nationaux pour une évaluation précise des coûts associés aux mesures climatiques.

1.3.2 Développement d'un système MRV pour suivre les flux de financement climatique internationaux et nationaux

Le second objectif porte sur la conception d'un système MRV robuste, apte à suivre les flux de financement climatique issus de sources tant internationales que nationales, et à en évaluer l'impact. Ce système permettra :

- ✓ **Suivi des financements climatiques** : le système MRV suivra les fonds climatiques reçus par la Côte d'Ivoire, notamment ceux alloués par les bailleurs de fonds internationaux, les institutions financières et le secteur privé ;
- ✓ **Cartographie des sources de financement** : le processus inclura la collecte de données de manière transparente, ainsi que la création de méthodologies comptables et de listes de contrôle pour la vérification des flux financiers ;
- ✓ **Établissement de protocoles durables** : ce système veillera à la durabilité de la gestion des financements climatiques en mettant en place des protocoles institutionnels clairs, définissant les rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées.

Le projet permettra également une formalisation des relations institutionnelles entre les acteurs nationaux et internationaux, en vue de garantir une collaboration étroite et pérenne dans la gestion des financements. Ce cadre facilitera l'évaluation de l'impact des fonds alloués aux projets de résilience et d'atténuation climatiques, tout en assurant un rendu transparent des comptes à la communauté internationale.

En définitive, le projet ICAT vise à améliorer de manière significative les capacités de la Côte d'Ivoire à évaluer et à gérer ses besoins en financement climatique. Grâce à la standardisation d'un système national d'identification des besoins et au développement d'un système MRV performant, le pays pourra suivre avec précision les flux financiers liés au climat, renforcer la transparence et optimiser l'utilisation des ressources allouées à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. Cet engagement permettra à la Côte d'Ivoire de jouer

un rôle actif dans la lutte mondiale contre le réchauffement climatique, tout en soutenant ses propres priorités de développement durable et de résilience.

SECTION 2 : CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES ET STRATEGIE DE COMMUNICATION

2

2.1 Identification, analyse et hiérarchisation des parties prenantes

2.1.1 Identification des parties prenantes

Les parties prenantes sont définies comme des individus, des groupes ou des organisations qui peuvent influencer ou être influencés par les décisions, les actions, les politiques et les objectifs d'une organisation ou d'un projet. Elles incluent à la fois les acteurs internes et externes à l'organisation. Le concept met l'accent sur l'importance de prendre en compte les intérêts et les attentes variés des parties prenantes dans la gestion des projets, notamment dans les processus de prise de décision.

L'identification des parties prenantes impliquées dans le système MRV a été faite à partir des travaux de Caron et Gendron (2007). Ces derniers proposent de classer les parties prenantes en deux grands groupes :

- ✓ **Les parties prenantes internes** : il s'agit des individus ou des groupes qui sont directement liés à l'organisation ou au projet, et qui peuvent influencer les décisions de manière directe ;
- ✓ **Les parties prenantes externes** : Ce sont les individus, les groupes ou les organisations qui ne font pas partie intégrante de l'organisation, mais qui peuvent être affectés par ses décisions ou influencer celles-ci de l'extérieur.

Les résultats qui découlent de la méthode de Caron et Gendron (2007) sont consignés dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1: Identification des parties prenantes selon Caron et Gendron (2007)

| Partie prenante | Group e | Sous-groupe | Rôle des parties prenantes |
|-----------------|---------|--------------|---|
| Primature | Interne | Gouvernement | Adoption et mise en place du système MRV de la finance climatique |

| | | | |
|---|---------|------------------------------|---|
| Ministère des Finances et du Budget | Interne | Gouvernement | Affectation des fonds publics, coordination intersectorielle, suivi des résultats financiers |
| Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Interne | Gouvernement | Coordination des politiques climatiques nationales |
| Partenaires financiers internationaux (FEM, GCF, Banque Mondiale) | Externe | Institutions internationales | Garantir que les financements atteignent les projets prioritaires |
| Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement | Interne | Gouvernement | Programmation des investissements publics, collecte de données sur l'impact des projets climatiques |
| Union Européenne | Externe | Donateurs internationaux | Financer des projets d'adaptation et d'atténuation |
| Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) | Externe | Institutions internationales | Assistance technique et stratégique pour la mise en œuvre des politiques climatiques |
| Comité Interministériel pour le Financement Climatique | Interne | Gouvernement | Coordination intersectorielle et gestion des ressources pour les projets climatiques |
| FMI (Fonds monétaire international) | Externe | Institution internationale | Soutient les pays à lutter contre le changement climatique en les conseillant sur leurs politiques économiques et en soutenant leur accès à des financements pour s'adapter et réduire les impacts. |
| Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) | Interne | Agence nationale | Mise en œuvre et suivi des projets liés à l'adaptation et à l'atténuation |
| Cour des comptes | Interne | Gouvernement | Assurer la transparence et la bonne gestion des fonds publics alloués aux projets climatiques |
| Ministères sectoriels | Interne | Gouvernement | Renforcement de la résilience agricole face aux aléas climatiques |
| Communautés scientifiques (universités, centres de recherche) | Externe | Chercheurs, experts | Réaliser des études et fournir des données probantes sur le changement climatique |
| Actionnaires des entreprises vertes | Externe | Secteur privé | Bénéfices tirés de l'adoption de pratiques durables |
| Secteur privé (entreprises locales) | Externe | Entreprises locales | Intégrer des pratiques durables et s'adapter aux nouvelles régulations |
| Collectivités territoriales et locales | Externe | Gouvernement | Appui aux projets climatiques locaux, implication dans la gestion durable des ressources |

| | | | |
|--|---------|----------------------------|---|
| OSC (Organisations de la société civile) | Externe | ONG, associations locales | Sensibilisation, participation à la protection de l'environnement |
| Communautés locales | Externe | Habitants, agriculteurs | Protection des moyens de subsistance, gestion des ressources naturelles |
| Médias locaux | Externe | Journalistes, influenceurs | Sensibilisation et diffusion d'informations sur les projets climatiques |

Source : Experts nationaux du projet ICAT

2.1.2 Attentes et analyse des parties prenantes

Cet exercice se concentre sur les rôles des parties prenantes internes et externes dans le contexte de la finance climatique en Côte d'Ivoire, mettant en lumière leurs contributions respectives et leurs attentes.

2.1.2.1 Parties prenantes internes

Les parties prenantes internes englobent principalement les acteurs gouvernementaux, dont les rôles sont déterminants dans la mise en œuvre et la gestion des projets de finance climatique. La **Primature** est responsable de l'adoption et de la mise en place du système de suivi, rapportage et vérification (MRV) de la finance climatique, garantissant la transparence et l'efficacité des interventions financières. Le **Ministère des Finances et du Budget** joue un rôle clé en affectant les fonds publics, en assurant la coordination intersectorielle et en suivant les résultats financiers des projets. Il s'assure que les ressources financières sont correctement allouées pour répondre aux enjeux climatiques. Le **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE)** coordonne les politiques climatiques nationales, veillant à l'alignement des initiatives gouvernementales avec les objectifs de durabilité environnementale. Les **ministères sectoriels** occupent également une place cruciale en collectant et en analysant des données essentielles pour la mise en œuvre de projets adaptés. Le **Ministère des Eaux et Forêts (MINEF)** se concentre sur la collecte de données relatives à la dégradation des forêts et à la gestion des ressources en eau. Le **Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières** supervise des projets agricoles orientés vers l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique. De son côté, le **Ministère des Transports** suit l'évolution du système de transport, en particulier dans le

cadre des projets de mobilité urbaine. Le **Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle** joue un rôle essentiel dans le renforcement de la résilience des systèmes de santé face aux impacts climatiques, en prenant en compte les effets des conditions climatiques extrêmes sur la santé des populations et la prévention des épidémies. D'autres ministères, tels que le **Ministère des Ressources Animales et Halieutiques** ainsi que le **Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie**, contribuent également à la collecte de données pertinentes pour élaborer des stratégies climatiques efficaces. Le **Comité Interministériel pour le Financement Climatique** assure la coordination entre les différents ministères et gère les ressources allouées aux projets climatiques. La **Cour des comptes** veille à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics destinés aux projets climatiques, ce qui contribue à instaurer la confiance parmi les parties prenantes.

2.1.2.2 *Parties prenantes externes*

Les parties prenantes externes, incluant des institutions internationales et des acteurs du secteur privé, jouent également un rôle déterminant dans la finance climatique. Les **partenaires financiers internationaux**, tels que le **Fonds mondial pour l'environnement (FEM)**, le **Fonds vert pour le climat (GCF)** et la **Banque Mondiale**, sont essentiels pour garantir que les financements atteignent les projets prioritaires, permettant ainsi d'initier et de pérenniser des projets qui répondent aux défis climatiques spécifiques. L'**Union Européenne** et le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** apportent une assistance technique et stratégique, favorisant le partage des meilleures pratiques et des connaissances nécessaires à l'implémentation efficace des politiques climatiques. Le secteur privé, incluant les **actionnaires des entreprises vertes** et les **entreprises locales**, a la responsabilité d'intégrer des pratiques durables dans leurs opérations et de s'adapter aux nouvelles réglementations, contribuant ainsi à la durabilité économique tout en répondant aux défis environnementaux. Les **collectivités territoriales et locales**, ainsi que les **organisations de la société civile (OSC)**, sont également des acteurs importants, apportant une perspective locale et participant activement à la mise en œuvre des projets climatiques. Elles jouent un rôle clé dans la sensibilisation et l'engagement des communautés à la protection de l'environnement.

Cette analyse souligne l'importance de la collaboration entre les parties prenantes internes et externes pour assurer une mise en œuvre efficace des

initiatives de finance climatique en Côte d'Ivoire, d'où la pertinence du présent plan d'engagement des parties prenantes. Chaque partie prenante, à travers ses rôles et ses contributions, participe à l'édification d'un environnement propice à un développement durable et résilient face aux défis du changement climatique. Le tableau 2 récapitule les attentes par partie prenante.

Tableau 2: Récapitulatif des attentes des parties prenantes

| Partie prenante | Group e | Sous-groupe | Attente |
|---|---------|------------------------------|---|
| Primature | Interne | Gouvernement | Mettre en œuvre des politiques efficaces |
| Ministère des Finances et du Budget | Interne | Gouvernement | Garantir la transparence dans l'allocation des ressources |
| Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | Interne | Gouvernement | Assurer une approche intégrée dans la gestion climatique |
| Partenaires financiers internationaux (FEM, GCF, Banque Mondiale) | Externe | Institutions internationales | Avoir un impact tangible sur les projets financés |
| Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement | Interne | Gouvernement | Optimiser l'utilisation des fonds pour des résultats durables |
| Union Européenne | Externe | Donateurs internationaux | Assurer la réussite des projets soutenus |
| Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) | Externe | Institutions internationales | Recevoir un soutien pour la mise en œuvre des initiatives |
| Comité Interministériel pour le Financement Climatique | Interne | Gouvernement | Renforcer la collaboration entre ministères |
| Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) | Interne | Agence nationale | Évaluer l'efficacité des projets environnementaux |
| Cour des comptes | Interne | Gouvernement | Garantir une reddition de comptes claire |
| Ministères sectoriels | Interne | Gouvernement | Promouvoir des pratiques agricoles durables |
| Communautés scientifiques (universités, centres de recherche) | Externe | Chercheurs, experts | Intégrer les résultats de recherche dans les politiques |
| Actionnaires des entreprises vertes | Externe | Secteur privé | Observer une amélioration des performances financières |
| Secteur privé (entreprises locales) | Externe | Entreprises locales | S'engager activement dans les initiatives durables |
| Collectivités territoriales et locales | Externe | Gouvernement | Recevoir un soutien pour la mise en œuvre de projets locaux |

| | | | |
|--|---------|----------------------------|---|
| OSC (Organisations de la société civile) | Externe | ONG, associations locales | Renforcer l'engagement communautaire |
| Communautés locales | Externe | Habitants, agriculteurs | Améliorer les conditions de vie et la durabilité locale |
| Médias locaux | Externe | Journalistes, influenceurs | Accroître la visibilité des initiatives climatiques |

Source : Experts nationaux du projet ICAT

2.1.3 Hiérarchisation des parties prenantes

Dans le cadre du projet ICAT, la hiérarchisation des parties prenantes obéissait à plusieurs objectifs :

2.1.3.1 Priorisation des ressources et des efforts

- ✓ **Identification des acteurs clés** : Permet de repérer les parties prenantes dont l'influence et l'intérêt sont les plus élevés, garantissant ainsi que les ressources et les efforts de communication soient concentrés sur elles ;
- ✓ **Affectation efficace des ressources** : Aide à déterminer où diriger les efforts et les ressources pour maximiser l'impact des initiatives et des politiques climatiques.

2.1.3.2 Facilitation de la prise de décision

- ✓ **Amélioration de la coordination** : Une hiérarchisation claire aide à structurer les interactions entre les différentes parties prenantes, facilitant la coordination et la collaboration intersectorielle ;
- ✓ **Orientation stratégique** : Les décideurs peuvent mieux comprendre les dynamiques de pouvoir et d'intérêt, ce qui leur permet de prendre des décisions éclairées sur l'engagement et la négociation avec les parties prenantes ;

2.1.3.3 Gestion des risques et des conflits

- ✓ **Anticipation des oppositions** : En identifiant les parties prenantes avec des intérêts divergents, il est possible d'anticiper et de gérer les conflits potentiels avant qu'ils ne deviennent problématiques.
- ✓ **Stratégies de mitigation** : Développer des stratégies pour engager les parties prenantes moins influentes ou opposées afin de minimiser les résistances aux initiatives.

2.1.3.4 Renforcement de l'engagement et de l'adhésion

- ✓ **Inclusion des parties prenantes** : Une hiérarchisation appropriée permet d'impliquer les parties prenantes pertinentes au bon moment et de manière appropriée, ce qui favorise leur engagement et leur adhésion aux projets climatiques.
- ✓ **Création de synergies** : Facilite le développement de partenariats et de collaborations entre différentes parties prenantes, renforçant ainsi l'impact collectif des actions entreprises.

2.1.3.5 Suivi et évaluation des impacts

- ✓ **Métriques de succès** : Permet de définir des indicateurs de succès pour évaluer l'engagement des différentes parties prenantes et l'impact des initiatives ;
- ✓ **Ajustements stratégiques** : Fournit un cadre pour ajuster les stratégies d'engagement et d'intervention en fonction des réactions et de l'implication des parties prenantes au fil du temps.

La hiérarchisation des parties prenantes est donc un outil essentiel pour la gestion efficace des projets de financement climatique. Elle permet de naviguer dans un paysage complexe d'intérêts divers et de maximiser les chances de succès des initiatives climatiques en établissant des relations solides et en favorisant la collaboration entre tous les acteurs concernés. Dans le cadre du projet ICAT, l'atelier organisé à Grand-Bassam du 10 au 12 octobre a été le cadre propice pour procéder à la hiérarchisation des parties prenantes qui interviennent dans le cadre du déploiement du système MRV pour les financements climatiques. Le tableau 3 est une illustration parfaite.

Tableau 3: Hiérarchisation des parties prenantes

| N° | Partie prenante | Group e | Sous-groupe | Intérêt | Influence |
|----|---|------------|------------------------------|---------|-----------|
| 1 | Primature | Interne | Gouvernement | 10 | 10 |
| 2 | Ministère des Finances et du Budget | Interne | Gouvernement | 10 | 9 |
| 3 | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de la Transition Ecologique | Interne | Gouvernement | 9 | 9 |
| 4 | Comité Interministériel pour le Financement Climatique | Interne | Gouvernement | 9 | 8 |
| 5 | Partenaires financiers internationaux (FEM, GCF, Banque Mondiale) | Externe | Institutions internationales | 9 | 7 |

| | | | | | |
|----|---|---------|------------------------------|---|---|
| 6 | Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement | Interne | Gouvernement | 8 | 6 |
| 7 | Union Européenne | Externe | Donateurs internationaux | 8 | 6 |
| 8 | Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) | Externe | Institutions internationales | 8 | 6 |
| 9 | Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) | Interne | Agence nationale | 8 | 5 |
| 10 | Cour des comptes | Interne | Gouvernement | 8 | 5 |
| 11 | Ministères sectoriels | Interne | Gouvernement | 7 | 4 |
| 12 | Collectivités territoriales et locales | Externe | Gouvernement | 7 | 4 |
| 13 | Secteur privé (entreprises locales) | Externe | Entreprises locales | 7 | 4 |
| 14 | Communautés scientifiques (universités, centres de recherche) | Externe | Chercheurs, experts | 7 | 4 |
| 15 | Actionnaires des entreprises vertes | Externe | Secteur privé | 6 | 3 |
| 16 | OSC (Organisations de la société civile) | Externe | ONG, associations locales | 6 | 3 |
| 17 | Médias locaux | Externe | Journalistes, influenceurs | 6 | 3 |
| 18 | Communautés locales | Externe | Habitants, agriculteurs | 6 | 3 |

Source : Experts nationaux du projet ICAT

2.2 Restitution de la cartographie des parties prenantes

La cartographie des parties prenantes met en lumière trois groupes ou catégories distincts de parties prenantes.

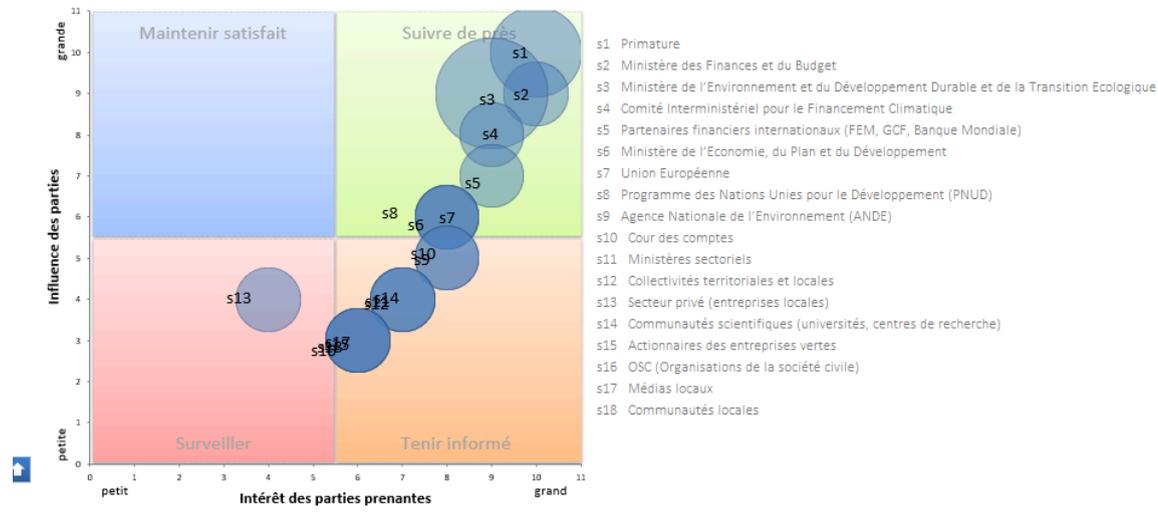
Le premier groupe, à suivre de près, comprend la Primature, le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, le Comité Interministériel pour le Financement Climatique, ainsi que des partenaires financiers internationaux tels que le Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement, l'Union Européenne, et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

Le deuxième groupe, à tenir informé, englobe l'Agence Nationale de l'Environnement, la Cour des Comptes, les ministères sectoriels, les collectivités territoriales et locales, la communauté scientifique (comprenant les universités et les centres de recherche), les actionnaires des entreprises vertes, ainsi que les

organisations de la société civile (OSC), les médias sociaux et les communautés locales.

Enfin, celui à surveiller, se compose du secteur privé, représenté par les entreprises locales. Cette classification est illustrée dans la figure 1.

Figure 1: Cartographie des parties prenantes



2.3 Identification des tactiques et du format de communication

Dans le but d'identifier les tactiques et le format de communication, nous nous sommes fondés sur la cartographie des parties prenantes (**Confère figure 1**). Ainsi, en ce qui concerne les parties prenantes à suivre de près, à savoir la Primature, le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, le Comité Interministériel pour le Financement Climatique, les partenaires financiers internationaux, le Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement, l'Union Européenne, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement, il convient d'engager un dialogue de priorité élevée en adoptant les formats de communication suivants : coentreprises, partenariats, collaborations en matière de recherche et sommets.

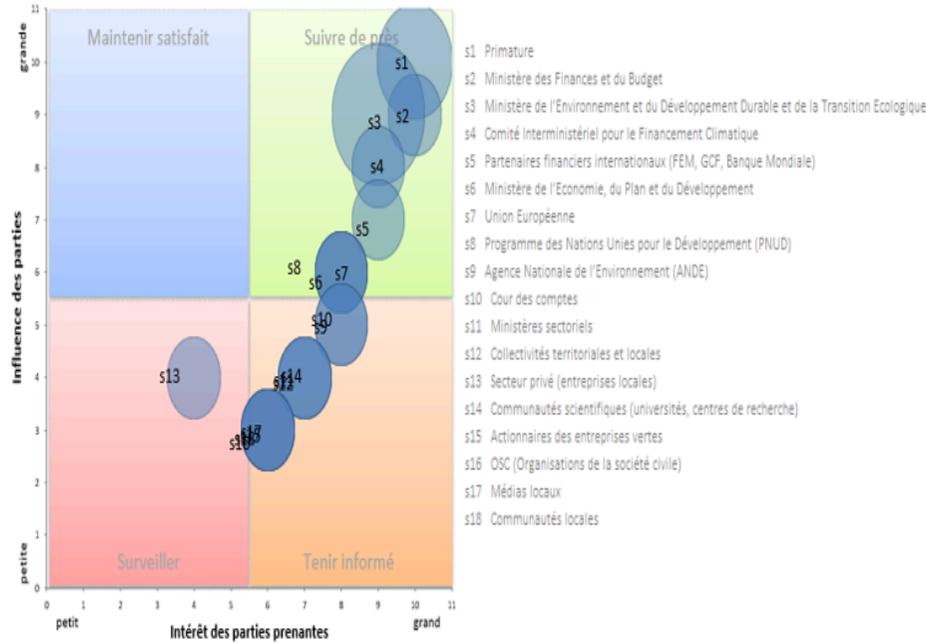
Concernant les parties prenantes à tenir informées, telles que l'Agence Nationale de l'Environnement, la Cour des Comptes, les Ministères sectoriels, les collectivités territoriales et locales, la communauté scientifique (comprenant les universités et les centres de recherche), les actionnaires des entreprises vertes, les Organisations de la Société Civile (OSC), les médias sociaux et les communautés locales, la communication doit être de priorité moyenne. Les

formats de communication envisagés incluent les parrainages, les sondages, les publipostages ou lettres d'information, les réseaux sociaux et les conférences.

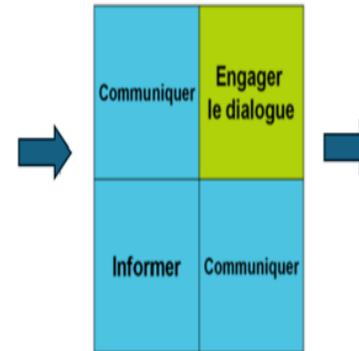
Enfin, pour ce qui est de la partie prenante à surveiller, notamment le secteur privé représenté par les entreprises locales, il est nécessaire de se limiter à une information de priorité faible, utilisant des outils tels que des campagnes marketing, des rapports sur le développement durable, des publications et des reportages d'actualité. La figure 2 illustre parfaitement cette démarche.

Figure 2: Tactiques et format de communication

Cartographie des parties prenantes



Quadrants des tactiques



Tactiques **Format**

| | |
|---|--------------------------------------|
| Engager le dialogue (priorité élevée) | Co-entreprise |
| | Partenariat |
| | Collaboration dans la recherche |
| Communiquer (priorité moyenne) | Sommet |
| | Parrainage |
| | Sondage |
| | Publipostage ou lettre d'information |
| Informer (priorité faible) | Réseaux sociaux |
| | Conférence |
| | Campagne marketing |
| | Rapport sur le développement durable |
| | Publication |
| | Reportage d'actualités |

2.4 Actions d'engagement par priorité et stratégie de communication

L'identification des actions d'engagement par priorité et la stratégie de communication met en lumière plusieurs dimensions clés relatives à l'engagement des parties prenantes et à la stratégie de communication associée. Voici les éléments principaux

2.4.1 Hiérarchisation des parties prenantes

2.4.1.1 Parties prenantes à suivre de près

Ce groupe comprend des acteurs essentiels, tels que les ministères, les partenaires internationaux et les agences gouvernementales, qui ont une influence directe sur les décisions politiques et économiques. Leur engagement nécessite une attention particulière, ce qui est justifié par la complexité de leurs intérêts et de leurs missions.

2.4.1.2 Parties prenantes à tenir informées

Cette catégorie regroupe des entités variées, allant des agences gouvernementales aux organisations de la société civile. Leur rôle est crucial pour la sensibilisation et la diffusion d'informations pertinentes. Leur communication est de priorité moyenne, suggérant qu'ils doivent être régulièrement tenus au courant, sans pour autant nécessiter un dialogue aussi intensif que celui avec le premier groupe.

2.4.1.3 Partie prenante à surveiller

Le secteur privé est identifié comme une partie prenante à surveiller, indiquant qu'il est moins impliqué dans les processus décisionnels. Les actions de communication vis-à-vis de ce groupe se concentrent sur l'information générale et la promotion, ce qui reflète une stratégie moins engageante.

2.4.2 Stratégies d'engagement adaptées

Chaque catégorie de parties prenantes a des stratégies d'engagement et de communication spécifiques adaptées à son niveau d'importance et à ses besoins :

2.4.2.1 Dialogues et partenariats

Pour les parties prenantes clés, la priorité élevée d'engagement nécessite des formats collaboratifs comme des coentreprises et des sommets. Cela vise à créer des synergies et à renforcer les relations institutionnelles.

2.4.2.2 Canaux d'information

Pour les parties prenantes à tenir informées, la mise en place de canaux réguliers comme des bulletins d'information et des sondages favorise une communication bilatérale, essentielle pour maintenir l'intérêt et l'engagement.

2.4.2.3 Communication unidirectionnelle

Pour le secteur privé, l'information se limite à des campagnes marketing et des publications, reflétant une approche pragmatique où l'objectif est d'informer sans nécessiter d'interaction approfondie.

2.4.3 Adaptation des formats de communication

Les formats de communication choisis pour chaque catégorie sont variés et stratégiques :

- ✓ **Parties prenantes à suivre de près** : Utilisation de rapports détaillés et de présentations formelles, reflétant le besoin d'un dialogue de haut niveau.
- ✓ **Parties prenantes à tenir informées** : Les médias sociaux, les lettres d'information et les conférences sont utilisés pour s'assurer que les informations sont accessibles et engageantes, favorisant une communication dynamique.
- ✓ **Partie prenante à surveiller** : La publication de rapports d'actualité et la mise en place de campagnes marketing permettent de maintenir une visibilité sans trop d'interaction, répondant ainsi à la nécessité de surveiller leur influence sans leur accorder une attention excessive.

Au regard de ce qui précède, on note l'importance d'une stratégie de communication adaptée aux besoins et aux caractéristiques de chaque groupe de parties prenantes. De ce fait, il serait judicieux de :

- ✓ **Renforcer les interactions** : Pour les parties prenantes à suivre de près, augmenter la fréquence et la diversité des formats de communication pour approfondir les relations.
- ✓ **Évaluer l'efficacité** : Mettre en place des indicateurs de performance pour mesurer l'impact des actions d'engagement et ajuster les stratégies en conséquence.

- ✓ **Utiliser les retours** : Pour les parties prenantes à tenir informées, recueillir des feedbacks via des sondages pour mieux répondre à leurs attentes et améliorer les canaux de communication.

2.4.4 Fréquence de communication

La gestion efficace des parties prenantes repose sur une communication adaptée à chaque groupe, tant en termes de contenu que de fréquence. La fréquence de communication est cruciale pour maintenir l'engagement et favoriser une collaboration fructueuse. Ainsi, pour chaque catégorie de partie prenante, des recommandations spécifiques ont été formulées :

2.4.4.1 Parties prenantes à suivre de près

Une fréquence mensuelle ou trimestrielle pour les réunions et les rapports permet de maintenir une dynamique active et de répondre rapidement aux enjeux émergents. Cela favorise un dialogue constant et des ajustements rapides dans les collaborations.

2.4.4.2 Parties prenantes à tenir informées

La communication bimensuelle ou trimestrielle assure un flux régulier d'informations tout en permettant aux parties prenantes d'absorber et de traiter les informations fournies. Cela contribue à une bonne sensibilisation sans submerger les destinataires.

2.4.4.3 Partie prenante à surveiller

Pour le secteur privé, une communication annuelle formelle à travers des rapports sur le développement durable est suffisante, tandis que les campagnes marketing peuvent être continues. Cela garantit une visibilité régulière tout en gardant une approche pragmatique face à un groupe moins engagé.

Cette structure permet d'optimiser les efforts de communication en fonction des besoins et des attentes de chaque groupe de parties prenantes, renforçant ainsi l'efficacité des stratégies d'engagement.

In fine, cette approche réfléchie et systématique devrait garantir une gestion proactive des relations avec les parties prenantes, essentielle pour le succès des initiatives entreprises. Le tableau 4 fait un récapitulatif des actions d'engagement par priorité et stratégie de communication.

2.4.4.4. Synergies entre le Projet ICAT et les Réformes Soutenues par la FRD du FMI pour la Mobilisation des Financements Climatiques

Les actions de communication entre le projet ICAT et les réformes soutenues par le FMI, notamment à travers la **Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD)** approuvée en mars 2024, devraient refléter leur complémentarité pour renforcer la transparence financière et la mobilisation des financements climatiques en Côte d'Ivoire. La FRD, dotée d'un financement de 1,3 milliard de dollars sur 30 mois, appuie les réformes ambitieuses des autorités ivoiriennes en matière de changement climatique, y compris la mise en place d'une plateforme en ligne dédiée à la **Finance Climat Côte d'Ivoire**.

Actions de communication spécifiques :

2.4.4.4.1 Alignement stratégique des outils et cadres techniques :

Intégration des méthodologies MRV d'ICAT dans la plateforme Finance Climat Côte d'Ivoire, pour garantir une traçabilité et une transparence conformes aux exigences de la FRD et des partenaires internationaux.

Élaboration de documents de communication démontrant comment les résultats du projet ICAT contribuent à optimiser l'utilisation des fonds de la FRD.

2.4.4.4.2 Renforcement des dialogues politiques et financiers :

Organisation de dialogues multipartites entre le FMI, le projet ICAT et les acteurs nationaux pour aligner les priorités climatiques et économiques, tout en mettant en avant l'apport du projet à la FRD.

Inclusion des progrès ICAT dans les discussions périodiques des revues Article IV pour souligner leur lien avec les réformes climatiques et économiques soutenues par le FMI.

2.4.4.4.3 Sensibilisation et diffusion d'informations :

Développement de rapports techniques et politiques mettant en lumière la contribution conjointe de la FRD et du projet ICAT à l'amélioration de la mobilisation et de la gestion des financements climatiques.

Organisation de webinaires et ateliers nationaux pour promouvoir l'utilisation de la plateforme Finance Climat Côte d'Ivoire, en mettant en avant les synergies entre ICAT et les réformes FRD.

2.4.4.4.4 Rapports conjoints et études de cas :

Publication de notes politiques conjointes FMI-ICAT illustrant l'impact de la FRD et des outils ICAT sur la transparence des flux financiers climatiques.

Production d'études de cas sur l'utilisation des données ICAT dans la plateforme Finance Climat Côte d'Ivoire comme exemple de bonnes pratiques.

En mettant en œuvre ces actions, la Côte d'Ivoire pourra démontrer comment le projet ICAT, en synergie avec la FRD, renforce sa capacité à mobiliser des financements climatiques et à intégrer la résilience climatique dans ses réformes économiques.

Tableau 4: Récapitulatif des actions d'engagement par priorité et stratégie de communication

| Catégorie de parties prenantes | Parties prenantes | Actions d'Engagement | Stratégie de Communication | Fréquence de Communication |
|---|---|--|---|--|
| Parties prenantes à suivre de près | <ul style="list-style-type: none"> - Primature - Ministère des Finances et du Budget - Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique - Comité Interministériel pour le Financement Climatique - Partenaires financiers internationaux - Ministère de l'Économie, du Plan et du Développement - Union Européenne - Programme des Nations Unies pour le Développement | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions régulières. - Établir des coentreprises et des partenariats. - Créer des collaborations en recherche. - Tenir des sommets. | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des rapports détaillés et des présentations. - Favoriser la communication directe. - Créer des plateformes en ligne. | Mensuelle ou trimestrielle, selon l'évolution des projets. |
| Parties prenantes | <ul style="list-style-type: none"> - Agence Nationale de l'Environnement - Cour des Comptes | <ul style="list-style-type: none"> - Établir des canaux d'information réguliers | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des supports variés (brochures, lettres) | Bimensuelle ou trimestrielle, selon |

| | | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|--|
| à tenir informées | <ul style="list-style-type: none"> - Ministères sectoriels - Collectivités territoriales et locales - Communauté scientifique (universités, centres de recherche) - Actionnaires des entreprises vertes - Organisations de la Société Civile (OSC) - Médias sociaux - Communautés locales | <ul style="list-style-type: none"> (bulletins). - Réaliser des sondages. - Organiser des événements (conférences, ateliers). - Promouvoir via les réseaux sociaux. | <ul style="list-style-type: none"> d'information). - Diffuser des messages adaptés. - Impliquer les médias locaux. | <ul style="list-style-type: none"> les informations disponibles. |
| Partie prenante à surveiller | <ul style="list-style-type: none"> - Secteur privé (entreprises locales) | <ul style="list-style-type: none"> - Informer sur les développements et initiatives en durabilité. - Diffuser des rapports annuels sur le développement durable. - Organiser des campagnes marketing. | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des publications et reportages d'actualité. - Créer des campagnes publicitaires. - Maintenir une présence dans des événements sectoriels. | <ul style="list-style-type: none"> Annuelle pour les rapports, continue pour les campagnes marketing. |

Source : Experts nationaux du projet ICAT

SECTION 3 : CONCLUSION

En prenant appui sur le plan d'engagement des parties prenantes, la réussite du système de Mesure, Notification et Vérification (MRV) repose désormais sur une mobilisation collective et inclusive des acteurs clés. La collaboration étroite entre le gouvernement, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les institutions de recherche et les communautés locales est primordiale pour garantir la transparence, l'efficacité et la pérennité des actions climatiques. Cette approche participative, telle qu'elle a été définie, permet non seulement d'harmoniser les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, mais aussi de renforcer la résilience de la Côte d'Ivoire face aux défis environnementaux.

En définitive, l'engagement continu des parties prenantes, tel qu'organisé dans le plan, est indispensable pour atteindre les objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en accord avec les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. La Côte d'Ivoire se positionne ainsi en exemple de transparence et de résilience en matière de lutte contre le changement climatique, contribuant à une trajectoire durable pour l'ensemble du continent africain.

BIBLIOGRAPHIE

Banque Africaine de Développement (BAD) (2021). Initiatives pour le développement durable en Côte d'Ivoire. Abidjan: BAD, 130 p.

Banque Africaine de Développement (BAD) (2020). Partenariats Public-Privé pour les Projets Climatiques en Côte d'Ivoire. Abidjan: BAD, 150 p.

Banque Mondiale (2024). Difficultés d'accès aux financements climatiques pour les pays en développement. Washington, DC: Banque Mondiale, 100 p.

Banque Mondiale (2023). L'importance de l'agriculture pour l'économie ivoirienne. Washington, DC: Banque Mondiale, 180 p.

Banque Mondiale (2022). Financements climatiques : Opportunités et défis pour les pays en développement. Washington, DC: Banque Mondiale, 140 p.

Banque Mondiale (2020). Évaluation des financements climatiques et des investissements en Côte d'Ivoire, Washington, DC: Banque Mondiale, 125 p.

Climate Investment Funds (2023). Dépendance de la Côte d'Ivoire à l'appui et à l'assistance internationale, Washington, DC: CIF, 85 p.

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) (2021). Assistance technique pour les initiatives climatiques en Afrique de l'Ouest, Eschborn: GIZ. 85 p.

FAO (2022). Rapport sur les taux de déforestation en Côte d'Ivoire, Rome: FAO. 95 p.

Fonds Vert pour le Climat (FVC) (2023). Prêts concessionnels et initiatives climatiques en Afrique de l'Ouest. Séoul: Green Climate Fund, 95 p.

Fonds Vert pour le Climat (FVC) (2021). Projet d'Appui aux Initiatives Climatiques en Côte d'Ivoire. Séoul: Green Climate Fund, 90 p.

Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) (2021). Côte d'Ivoire: Projets climatiques et de biodiversité financés par le FEM. Washington, DC: FEM, 140 p.

Fonds d'Adaptation (2021). Fonds d'adaptation pour les projets climatiques en Afrique de l'Ouest. Washington, DC: Adaptation Fund, 90 p.

Gendron C. et Caron M. (2007). Responsabilité sociale et gouvernance durable : enjeux pour les organisations. Montréal: Presses de l'Université du Québec, 245 p.

Gouvernement de Côte d'Ivoire (2021). Plan National de Développement 2021-2025 : Engagements et stratégies climatiques. Abidjan: Gouvernement de Côte d'Ivoire, 200 p.

Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) (2023). Changements climatiques et risques en Afrique de l'Ouest, Genève: GIEC, 220 p.

Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) (2021). Rapport sur la vulnérabilité aux impacts climatiques en Afrique de l'Ouest, Genève: GIEC, 210 p.

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire (2021). Plan National pour la Gestion Durable des Forêts. Abidjan: MEDD, 110 p.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) (2022). Les défis liés à la transparence et aux capacités techniques pour la gestion climatique en Côte d'Ivoire. Nairobi: PNUE, 75 p.

South Centre. (2011). Fonds d'investissement climatique en Afrique : Stratégies et impacts. Genève: South Centre, 120 p.

ANNEXE

Plan d'engagement des parties prenantes pour l'implémentation du projet ICAT

| Nom de l'acteur | Responsabilités et activités principales/Participation dans d'autres projets en relation avec le projet ICAT | Rôle dans l'implémentation du projet ICAT | Données | Fournisseur de données | Sources et Canaux de données |
|--|---|---|---|--|--|
| Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE) | Chargé de la mise en œuvre de la politique environnementale et de la promotion du développement durable en Côte d'Ivoire. Il coordonne les projets liés à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques, tout en veillant à la mise en place des cadres réglementaires pour les | <ul style="list-style-type: none"> -Contribue au suivi et à l'évaluation des engagements internationaux, des programmes ; -Responsable de la collecte des données ; -Veiller à la transparence des rapports sur l'action climatique en utilisant les outils ICAT | <ul style="list-style-type: none"> - Données de suivi des stratégies en matière de changement climatique ; - Données financières des projets/programmes | <ul style="list-style-type: none"> - Programme National Changement Climatique ; - Coordination Générale des projets et Programme ; -Direction de la coopération Internationale et de la mobilisation des Finances ; | - Documents de notification (Communications nationales en matière de changement climatique, rapport sur l'état de l'environnement, rapport sur l'état du changement climatique...) |

| Nom de l'acteur | Responsabilités et activités principales/Participation dans d'autres projets en relation avec le projet ICAT | Rôle dans l'implémentation du projet ICAT | Données | Fournisseur de données | Sources et Canaux de données |
|-------------------------------------|--|---|--|---|---|
| | projets de finance climatique. | | | | |
| Ministère des Finances et du Budget | <ul style="list-style-type: none"> - La gestion de la dette et de toutes les questions connexes de financements privés et de marché ainsi que de financements bilatéraux et multilatéraux ; - d'exécuter et de contrôler les opérations des budgets de l'État, des Établissements Publics Nationaux, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion financière et comptable | <ul style="list-style-type: none"> - Transmission des informations financières sur les changements climatiques - Utiliser de nouveaux instruments financiers en rapport avec le climat pour lever des fonds dans le cadre de projets d'adaptation ou d'atténuation (Green BONDS, SLB, DEBT-SWAPS) ; - La comptabilisation des crédits reçus par toutes les administrations | <ul style="list-style-type: none"> - Subventions, dons et emprunts directe, émission de titre ; - Source des financements, Type de financement, Origine des fonds, Type d'instrument financier ; - Origine des financements, Montant des financements avec des vérifications additionnelles ; | <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la stratégie, la gestion des risques et du reporting ; - Direction Générale du trésor ; - COMOREX ; - Direction du Budget de l'Etat (DBE) | <ul style="list-style-type: none"> - Bulletin statistique (retrace les flux financiers) ; - Système de gestion ; - SYGADE (Système de gestion et d'analyse de la dette) ; - Document de comptabilité publique ; - Liste des conventions de dette et dons ; - Système d'information du budget de l'Etat (SIGOBE) |

| Nom de l'acteur | Responsabilités et activités principales/Participation dans d'autres projets en relation avec le projet ICAT | Rôle dans l'implémentation du projet ICAT | Données | Fournisseur de données | Sources et Canaux de données |
|---|---|---|---|--|---|
| | <p>relève d'un comptable public ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des financements extérieurs. | <p>publiques et les sociétés d'Etat dans le cadre de financements climatiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capturer les financements climatiques | <p>Liste des projets avec type et source de financement.</p> | | |
| <p>Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Planification du développement / élaboration du PND ; - Suivi de la maturation des projets ; - Constitution d'un portefeuille de projets ; - Suivi et évaluation des projets et programmes ; - Elaboration du PIP ; | <ul style="list-style-type: none"> - Fournir une méthodologie standard de marquage des projets d'investissements - Marquer les projets d'investissements <p>Identifier et comptabiliser les financements climatiques.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Liste des projets classés selon marqueurs climatiques ; - PIP ; - Base de données de projets et idées projets ; | <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Programmation des Investissements Publics ; - Direction de la Planification ; - Direction du contrôle, du Suivi et de l'Evaluation ; - Institut Nationale de la Statistique (INS) | <ul style="list-style-type: none"> - SINAPSE ; - Matrice d'actions prioritaires du PND. |

| Nom de l'acteur | Responsabilités et activités principales/Participation dans d'autres projets en relation avec le projet ICAT | Rôle dans l'implémentation du projet ICAT | Données | Fournisseur de données | Sources et Canaux de données |
|--|--|---|--|--|--|
| | - Participation à la mobilisation des ressources. | | | | |
| Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) | Responsable de la gestion durable des ressources forestières et coordonne les efforts de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres. | <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de collecter les données sur les projets finance-climat sur la dégradation des forêts et la gestion durable des eaux de surface ; - Assister les acteurs à soumettre des projets à la finance climatique. | Données financières des projets/programmes | <ul style="list-style-type: none"> - Direction Général des Ressources en eau ; - SODEFOR ; - Direction Générale des Forêts et de la Faune | <ul style="list-style-type: none"> - Documents projets ; - Rapports de Suivi et d'Évaluation (S&E) |
| Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Production | Coordonne les politiques agricoles, la production vivrière, et le développement rural, en promouvant des pratiques agricoles durables. | Chargé de collecter les données sur l'évolution des projets développés en finance climatique | Projets/ Programmes financés - Sources de financement des | - Direction de la Planification, des Statistiques et des Projets ; | <ul style="list-style-type: none"> - Documents projets ; - Rapports de Suivi et d'Évaluation (S&E) |

| Nom de l'acteur | Responsabilités et activités principales/Participation dans d'autres projets en relation avec le projet ICAT | Rôle dans l'implémentation du projet ICAT | Données | Fournisseur de données | Sources et Canaux de données |
|---|--|---|---|--|--|
| Vivrière (MEMINADERPV) | | | projets / Programmes | - Agence Nationale de Développement Rural (ANADER). | |
| Ministère des Transports (MT) | Responsable des politiques et infrastructures de transport, en veillant à la transition vers des systèmes de transport moins polluants | Collecter les données sur l'évolution du système modal de transport et d'accompagner la mise en œuvre de projet de mobilité urbaine | Projets/ Programmes financés - Sources de financement des projets / Programmes | - Direction des Études, de la Planification et du Suivi des Projets ; - Projet AMUGA ; - SODEXAM | - Documents projets ; - Rapports de Suivi et d'Évaluation (S&E) |
| Ministres des Ressources Animales et Halieutiques | Supervise les secteurs de la pêche et de l'élevage, en encourageant des pratiques respectueuses de l'environnement. | - Chargé de collecter les données sur l'évolution des ressources halieutiques et de la production animale ; | Projets/ Programmes financés - Sources de financement des | - Direction des Industries Halieutiques et de la Transformation ; - Direction de la Planification, des | - Documents projets ; - Rapports de Suivi et d'Évaluation (S&E) |

| Nom de l'acteur | Responsabilités et activités principales/Participation dans d'autres projets en relation avec le projet ICAT | Rôle dans l'implémentation du projet ICAT | Données | Fournisseur de données | Sources et Canaux de données |
|---|---|---|---|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les acteurs à développer des projets bas carbone éligibles à la finance climatique. | projets / Programmes | <ul style="list-style-type: none"> Statistiques et de la Prospective ; - Direction de la Recherche et de l'Innovation. | |
| Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie | Ce ministère est chargé de la gestion des ressources énergétiques (hydrocarbures, énergies renouvelables, électricité) et des ressources minières de la Côte d'Ivoire. Il supervise également les politiques énergétiques et minières, tout en veillant à la sécurisation des approvisionnements en énergie et à la diversification des sources | <ul style="list-style-type: none"> - Chargé de la collecte des données sur la dégradation des sols issus des activités d'exploitation des mines ; - Chargé de développer des projets bancables à la finance climatique ; - Chargé d'assister des acteurs aux développements de projets et programmes | <ul style="list-style-type: none"> Projets/ Programmes financés - Sources de financement des projets / Programmes | <ul style="list-style-type: none"> - Direction de la Coopération et des Partenariats ; - Direction des Études et de la Planification ; - Direction des Énergies Nouvelles et Renouvelables ; - Direction des Projets Énergétiques ; - Côte d'Ivoire Energie | <ul style="list-style-type: none"> - Documents projets ; - Rapports de Suivi et d'Évaluation (S&E) - Document de politique énergétique, minières, etc |

| Nom de l'acteur | Responsabilités et activités principales/Participation dans d'autres projets en relation avec le projet ICAT | Rôle dans l'implémentation du projet ICAT | Données | Fournisseur de données | Sources et Canaux de données |
|--|---|---|--|--|--|
| | énergétiques, notamment en promouvant les énergies renouvelables | soumis à la finance climatique. | | | |
| Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité | Gère les ressources en eau et l'assainissement pour garantir un environnement propre et sain | Chargé de la mise œuvre et suivi de la politique du gouvernement en matière d'hydraulique et d'accès à l'eau potable, d'assainissement et de drainage, de salubrité et d'amélioration du cadre de vie | Projets/ Programmes financés - Sources de financement des projets / Programmes | - Direction des Études, de la Planification et du Suivi-Évaluation ; - ANAGED | - Documents projets ; - Rapports de Suivi et d'Évaluation (S&E) |
| Secteur Privé | Représente le secteur privé ivoirien et favorise la collaboration entre les entreprises et l'État dans le cadre de projets de | Développer des projets bancables à la finance climatique. | Données d'investissement privés | Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) | Documents de projets et d'évaluation des projets |

| Nom de l'acteur | Responsabilités et activités principales/Participation dans d'autres projets en relation avec le projet ICAT | Rôle dans l'implémentation du projet ICAT | Données | Fournisseur de données | Sources et Canaux de données |
|--|---|---|--|--|---|
| | développement économique | | | | |
| Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) | Soutient la recherche agricole et le conseil technique, avec un accent sur l'amélioration de la productivité et la durabilité des pratiques agricoles. | Contribue à la recherche et à l'innovation en matière d'agriculture résiliente au climat et collabore à l'intégration des données agricoles dans le système MNV du projet ICAT. | - Projets financés ; - Accès au financement | Responsables de suivi du FVC et FA | Projets financés dans les pays ; Mobilisation des ressources |
| Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) | Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est un mécanisme de financement multicanal composé d'une famille de fonds multilatéraux qui se consacre à la lutte contre la perte de biodiversité, le changement climatique et | Son financement permet aux pays en développement de relever des défis complexes et d'œuvrer à la réalisation des objectifs | - Subvention - Prêts (taux préférentiel) | - CNFEM ; - Agence d'Exécution du FEM | - Lettre d'endossement ; - Accords de financement. |

| Nom de l'acteur | Responsabilités et activités principales/Participation dans d'autres projets en relation avec le projet ICAT | Rôle dans l'implémentation du projet ICAT | Données | Fournisseur de données | Sources et Canaux de données |
|---------------------------------|---|--|--|---|---|
| | la pollution, et à la promotion de la santé des terres et des océans. | environnementaux internationaux | | | |
| Fonds Vert pour le Climat (FVC) | <ul style="list-style-type: none"> -Financement des Projets Climatiques - Renforcement des Capacités Nationales | Offre un soutien technique pour aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de collecte et de gestion des données, cruciales pour une transparence accumulée dans les rapports sur les actions climatiques | <ul style="list-style-type: none"> - Prêts MOBILISES - Lettre d'accord | <ul style="list-style-type: none"> - Point focal FVC - Entités accrédités (FIRCA) | <ul style="list-style-type: none"> - Lettre de non-objections ; - Rapport des coordonnateurs des projets en cours de mise en œuvre |
| Fonds d'Adaptation (FA) | Contribuer à la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes face aux effets négatifs du changement climatique et | Soutenir la mise en place d'un système MNV robuste pour la collecte et la vérification des données relatives à | <ul style="list-style-type: none"> - Projets financés ; - Accès au financement | Point Focal Fonds d'Adaptation | <ul style="list-style-type: none"> - Projets financés dans les pays ; - Rapports de suivi et les données sur les projets approuvés. |

| Nom de l'acteur | Responsabilités et activités principales/Participation dans d'autres projets en relation avec le projet ICAT | Rôle dans l'implémentation du projet ICAT | Données | Fournisseur de données | Sources et Canaux de données |
|-----------------|--|---|---------|------------------------|------------------------------|
| | à l'amélioration des capacités adaptatives | l'adaptation au changement climatique. | | | |